

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 230115A

GINGER FORMATION, organisme de formation déclaré sous le n° 11788096478, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur TUNCAY EVSEN

A suivi avec assiduité la formation

SECHERESSE ET CONSTRUCTIONS : PATHOLOGIES TRAITEMENTS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Date(s) et durée : **le mardi 18 avril 2023**
et ce pour une durée de 7.00 heures (pas d'absence)

Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail (choix à cocher)
☐ Action de développement des compétences ☐ Autre :

Lieu : **CLASSE VIRTUELLE PLATEFORME FORMATION DISTANCIELLE**

Evaluation : EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant. MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

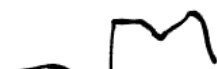
Objectifs de la formation : pour chaque objectif, cocher la case correspondante

	Acquis	Non Acquis	En cours	Non évalué
Reconnaître une pathologie typique des maisons sinistrées et pouvoir en expliquer les causes	☒	☐	☐	☐
Commander et lire un rapport de diagnostic géotechnique de désordres dues aux sécheresses	☒	☐	☐	☐
Appliquer les aspects administratifs du traitement des sinistres concernant les catastrophes naturelles et les évolutions récentes de la réglementation	☒	☐	☐	☐

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ELANCOURT, le 18 avril 2023

Le formateur, DAVID MATHON



Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.